

ORIENTATION EN SIXIEME-FICHE DE LIAISON NUMERO 2 RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

IMPORTANT : cette fiche vous sera remise pré-remplie entre le 27 et le 31 mars 2022

Chers parents,

Voici quelques indications « pas à pas » pour vous aider à compléter la fiche de liaison numéro 2.

CADRE A :

Ce sont vos coordonnées personnelles à la rentrée de septembre. Elles ont été mises à jour.

L'adresse indiquée correspond à celle prise en compte pour déterminer le collège d'affectation.

Dans le cas contraire, vous pouvez les modifier au rouge sur la feuille.

CADRE B :

C'est le collège de secteur dont votre enfant dépend. C'est votre adresse personnelle qui détermine automatiquement ce collège, **vous ne pouvez rien modifier dans cette case.**

CADRE C :

Si le collège de secteur indiqué est celui dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant, cochez « **oui** » ; dans le cas contraire, cochez « **non** ».

CADRE D :

Vous devez nous indiquer :

« **6^{ème} secteur public** » = votre enfant va en sixième normale (cas général)

« **6^{ème} autre formation** » = votre enfant suivra une section spécifique (CHAM, CHAAP, SPORT, BILANGUE, VOILE, ...)

« **6^{ème} secteur privé** » = inutile de compléter les cases E à H. Passez directement à la case I.

CADRE E (uniquement pour le public) :

LV (obligatoire) = Anglais (aucun autre choix possible quel que soit le collège)

LV (facultative) = Allemand (pour les élèves qui demanderont une section bi-langue à MLK)

CADRE F (uniquement pour le public) :

Demande de dérogation : Uniquement si vous ne demandez pas le collège de secteur.

Il vous faudra alors monter un dossier complet justifiant votre demande (pièces justificatives à l'appui).

IMPORTANT : Les élèves qui suivraient un parcours particulier dans leur collège de secteur n'ont pas à effectuer de demande de dérogation.

Motif	Conditions à remplir et pièces à joindre obligatoirement
1 – élève en situation de handicap	Notification adressée par la M.D.P.H.
2 – élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin de l'éducation nationale ou spécialiste, sous pli cacheté adressé au médecin conseiller technique départemental qui ne sera ouvert que par celui-ci. <i>Pour établir son dossier, la famille peut se rapprocher du médecin scolaire dont dépend son enfant. Le directeur ou la directrice pourra lui transmettre ses coordonnées.</i>
3 – élève susceptible de devenir boursier	Copie de l'avis d'imposition 2022 sur revenus de 2021 (qui permettra d'évaluer le taux de bourse qui sera attribué).
4 – élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans le collège demandé	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur actuellement scolarisé(e) en <u>6ème, 5ème ou 4ème</u> dans le collège demandé.
5 – élève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement demandé	Courrier dans lequel la famille expose sa situation et joint les éléments susceptibles d'appuyer sa demande (plans, distance domicile/collège).
6 – élève suivant un parcours scolaire particulier	Concerne : les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) ; les classes à horaires aménagés en arts plastiques (CHAAP) ; la classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) ; les classes à horaires aménagés cinéma audio visuel (CHAC), les sections sportives et sections d'excellence sportive; les sections internationales; les sections bilangues (au titre de la continuité du parcours linguistique) et les internats . La liste des élèves ayant obtenu un avis favorable dans le cadre des procédures d'examen des candidatures à l'entrée en sections spécifiques (avec indication obligatoire du classement) sera adressée par les chefs d'établissement à la DSDEN. Pour les sections bilangues, une attestation du directeur d'école confirmant la pratique effective de la 2ème langue vivante étrangère est nécessaire. L'affectation sera prononcée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale dans la limite des capacités d'accueil du collège.
IMPORTANT : Pour toutes les demandes, motifs 1 à 6	Formulaire « mentions d'information du traitement » signé par les titulaires de l'autorité parentale. Ce formulaire est indispensable dans le traitement dématérialisé des demandes de dérogation.

ORIENTATION EN SIXIEME-FICHE DE LIAISON NUMERO 2 RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

CADRES G et H (Uniquement pour le public) : Cocher « oui » ou « non » selon votre situation. Cas général = « non ».

CADRE I : A compléter obligatoirement et à signer.